

SYNTHESE Etude

« Bilan et perspectives des espaces remarquables du littoral de l'archipel Guadeloupe »

Sur le littoral de l'archipel de la Guadeloupe, près de 13 700 ha d'espaces remarquables ont été identifiés entre 1993 et 1998 lors d'une étude réalisée par l'ADUAG (Agence Départementale d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guadeloupe) et pilotée par la DIREN (Direction de l'Environnement, fusionnée au sein de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), ayant conduit à la réalisation d'atlas communaux qui répertorient et décrivent ces espaces.

Si l'on estime que sur la plupart des sites, leur statut et l'action des principaux acteurs du territoire ont permis leur préservation, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre a subi des dégradations par étalement urbain autorisé ou non. La non mise en compatibilité des Plans d'Occupation des Sols (POS) et Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) avec le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et son chapitre valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) est également une autre explication de la présence de bâti dans les périmètres des espaces remarquables.

Dans ce cadre, l'étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL, ex DDE) de la Guadeloupe vise à réaliser un bilan et à dresser les perspectives des espaces remarquables du littoral de l'archipel de la Guadeloupe.

La démarche a été réalisée de façon partenariale en associant au sein du comité de pilotage mis en œuvre les acteurs identifiés : services de la DEAL (aménagement du territoire, ressources naturelles, conseil et appui), Conseil Régional, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), Direction des Affaires Culturelles (DAC), Conservatoire du Littoral, Office National des Forêts (ONF), Parc National de Guadeloupe, Association des Maires de Guadeloupe.

L'étude poursuivait les objectifs :

- d'actualiser le travail réalisé par l'ADUAG entre 1993 et 1998,
- de réaliser un diagnostic des espaces remarquables, d'analyser l'intérêt de leur classement, d'évaluer les pressions, menaces et besoins de protection,
- de disposer d'une source de données partagée pour alimenter le positionnement des services de l'Etat et pour porter une information cohérente sur le caractère remarquable et la qualification de ces espaces du littoral,
- d'enrichir les réflexions sur le littoral au cours des phases d'association mises en œuvre par les procédures d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

Ce travail a été découpé en 3 phases :

Phase 1	<p>L'objectif de la première phase de l'étude a été de déterminer des unités géographiques fonctionnelles, c'est-à-dire des zones cohérentes en terme de fonctionnement des écosystèmes, d'organisation du territoire, de pression et d'usages. La réalisation de ce séquençage a mis en œuvre différents critères : physiques, hydrographiques, paysagers ou anthropiques. Le découpage final en unités géographiques fonctionnelles a été obtenu suite à la confrontation cartographique des ces différents paramètres.</p> <p>Le positionnement des ERL au sein d'unités géographiques fonctionnelles permet d'apprécier l'environnement dans lequel ils s'inscrivent et facilite ainsi la mise en œuvre d'une stratégie territoriale pour leur gestion ultérieure. Le littoral guadeloupéen est complexe et hétérogène et se compose d'un assemblage d'éléments (physiques, biologiques, humains) interdépendants. Les fiches descriptives de ces unités offrent un aperçu synthétique des vocations naturelles et anthropiques de la région contenant l'espace remarquable, facilitant ainsi son diagnostic (évaluation des pressions et des menaces environnantes, identification des besoins de protection,...). Ce travail permet également d'alimenter les réflexions sur les corridors écologiques, les trames vertes, bleues et bleues marines préconisées par le Grenelle de l'environnement...</p>
Phase 2	<p>La phase 2 a visé la réalisation d'un diagnostic des ERL de la Guadeloupe à travers l'élaboration de fiches synthétiques. Ces fiches déterminent les caractéristiques et l'état de chaque site et identifient les pressions et les menaces qui s'y exercent. Elles constituent ainsi une véritable base de donnée des ERL.</p> <p>Cette phase a abouti à la production de 120 fiches décrivant l'état des 144 Espaces Remarquables du Littoral de l'archipel de la Guadeloupe, les pressions et les menaces qui s'y exercent et renseignant sur la pertinence de leur classement en ERL. Le diagnostic réalisé révèle que la quasi-totalité des sites ont leur place dans le classement des ERL.</p>
Phase 3	<p>La phase 3 a permis d'évaluer les besoins en gestion, en protection et en restauration ainsi que la pertinence du classement des sites en ERL et les modifications de périmètre à envisager sur la base de l'évaluation préliminaire et du diagnostic réalisé en phase 2.</p> <p>A l'issue de ce travail, un besoin de protection et de restauration significatif apparaît sur la majorité des sites. Un projet de modification du périmètre des sites voir de déclassement ou de classement en ERL pour de nouveaux sites a été élaboré lorsque cela a été estimé nécessaire. Une restructuration du périmètre apparaît à envisager pour un peu moins de la moitié des sites. Un déclassement ou un pastillage est proposé pour ¼ des sites, ce qui révèle que la majorité d'entre eux est relativement épargnée. A peu près 1/3 des ERL pourraient être étendus. En terme de surface globale, le total des extensions proposées est supérieur au total des déclassements envisagés.</p>

Finalité de l'étude

Comme le stipule la circulaire du 20 Juillet 2006, les résultats de cette démarche pourront être mobilisés comme outil d'aide à la décision pour l'identification et la délimitation des périmètres des espaces remarquables du littoral, qui reste du ressort des communes dans le cadre de l'élaboration de leurs PLU et en complément du travail déjà réalisé par la collectivité régionale à travers la révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM). A cet effet, l'étude sera diffusée aux communes notamment dans le cadre des Porters-à-connaissance élaborés par les services de l'Etat et débattue lors des échanges organisés au cours des phases d'association. Le travail réalisé apporte en effet les justifications du classement de chaque site et fait ressortir les besoins en protection, gestion et restauration qui pourront être pris en compte dans les projets communaux.

En outre, l'ensemble des fiches joue un rôle de base de données qu'il sera nécessaire de mettre à jour régulièrement en fonction de l'évolution constatée des différents sites étudiés.